

ministre du Travail en sa qualité de porte-parole de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je me rends compte que cette société intéresse aussi le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales et le ministre des Finances. Comme on annonce que le taux d'intérêt des prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, dans les Territoires du Nord-Ouest, sera maintenant de 7 $\frac{3}{4}$ p. 100, soit 1 p. 100 au-dessus du nouveau taux annoncé récemment visant les prêts sur hypothèques ailleurs au Canada, le ministre estime-t-il que le gouvernement encourage la mise en valeur du Nord canadien en causant un préjudice à ceux qui placent leurs capitaux dans les Territoires du Nord-Ouest, et croit-il équitable de hausser le coût de l'argent au-dessus du 60° parallèle?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que l'honorable député cherche présentement à obtenir une opinion.

[Plus tard]

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de votre décision sur ma question, j'aimerais redemander au ministre du Travail si c'est la politique du gouvernement d'insister sur un taux d'intérêt plus élevé pour les prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans les Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Je me réjouis de ce que l'honorable député pose sa question une deuxième fois, car cela me permet d'assurer à la Chambre que la Société centrale d'hypothèques et de logement n'a pas deux taux d'intérêt.

Il y a plutôt trois genres de prêts au Yukon: Le premier est le prêt ordinaire de la Société aux termes de la loi nationale sur le logement, accordé au taux de 6 $\frac{3}{4}$ p. 100, taux qui est le même partout au Canada. Je crois cependant que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales accorde aussi un prêt, en deuxième hypothèque, dont le maximum est de \$2,000. Alors, le taux d'intérêt est de 1 p. 100 plus élevé que dans le cas des prêts de la Société centrale.

Il existe aussi un troisième genre de prêt en première hypothèque, monsieur l'Orateur, s'élevant à \$6,000, auquel viennent se greffer des subventions spéciales si l'occupant vit dans la maison pendant dix ans, je crois. Il bénéficie alors d'une disposition d'adoucissement. Dans ce cas, le taux d'intérêt est aussi de 7 $\frac{3}{4}$ p. 100, me semble-t-il. Le taux exigé sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation est uniforme pour toutes les maisons au Canada, tant dans les Territoires que dans les provinces.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de ces renseignements, mais ils ne concordent pas avec une déclara-

tion du commissaire Sivertz, des Territoires du Nord-Ouest, qui aurait affirmé que les prêts consentis, aux termes de la loi nationale sur l'habitation pour les édifices dans les Territoires du Nord-Ouest, coûtent 1 p. 100 de plus que partout ailleurs au Canada.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Le ministre ne pourrait-il pas convaincre le gouvernement de consentir des prêts sur deuxième hypothèque à 7 $\frac{3}{4}$ p. 100 partout au Canada?

L'hon. M. Nicholson: J'examinerai la proposition de l'honorable représentant, monsieur l'Orateur.

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'ÉTUDE DES CRITÈRES UTILISÉS POUR ÉTABLIR LES RÉGIONS DÉSIGNÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Industrie? A-t-il l'intention de présenter bientôt les modifications à la loi stimulant le développement de certaines régions? Si oui, pourrait-il nous en donner une idée?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, les modifications seront présentées en temps opportun. On en fait l'étude actuellement.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Une question supplémentaire. Juste avant la fin de la dernière session, si j'ai bonne mémoire, le ministre avait dit que les critères servant à l'établissement de ces régions seraient déposés à la Chambre après sa réouverture en septembre. Les a-t-on déposés afin que les régions urbaines et le reste du pays sachent comment les décisions sont prises?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je crois que les critères sont esquissés dans un décret du conseil déposé lors de la dernière session. Si le très honorable représentant le désire, je puis lui en fournir un autre exemplaire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je veux simplement signaler que le dernier jour de la session précédente, je crois, deux des membres du gouvernement se sont engagés à déposer un exposé des critères, qui serait déposé pour étude au comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique. Le ministre entend-il que ces critères soient soumis au comité et examinés par le Parlement pendant la présente session?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, si le comité désire étudier et débattre ces critères, je serai heureux de lui en ménager l'occasion.